

SERVICES TECHNIQUES
Arrêté 2026-250/EB/AA/FP/KT

OBJET : ARRETE INTERDISANT L'ACCES AU GYMNASSE DU LUNDI 22 JUIN 2026 AU VENDREDI 26 JUIN 2026 INCLUS.

Le Maire de la Commune de PIERRELAYE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les conditions climatiques, notamment les fortes chaleurs classées en alerte rouge du plan canicule et ce sur toute l'Ile de France,

CONSIDERANT qu'il convient d'interdire l'accès au Gymnase du lundi 22 juin 2026 au vendredi 26 juin 2026 inclus, compte tenu des fortes chaleurs.

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : L'accès au Gymnase est interdit du lundi 22 juin 2026 au vendredi 26 juin 2026 inclus

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera obligatoirement affiché à l'entrée du Gymnase.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Les associations sportives de Pierrelaye
Madame la Gardienne du Gymnase
Le service de Police municipale,
qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.



Fait à Pierrelaye le, 24 juin 2026

Le Maire,

Eric BOSC